

Renvoi au comité de la guerre de la pétition du citoyen Réasse, dit Versailles, qui demande une place dans la Compagnie des vétérans invalides, lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la guerre de la pétition du citoyen Réasse, dit Versailles, qui demande une place dans la Compagnie des vétérans invalides, lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 479;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28600_t1_0479_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Renvoi aux comités des domaines et d'agriculture (3).

21

Le citoyen Jean-Antoine Reasse, dit Versailles, vétéran invalide, demande la première place qui vaquera dans la compagnie des invalides vétérans servant près la Convention nationale.

Renvoi au comité de la guerre (4).

22

Le citoyen Messard, ci-devant capitaine des canonniers du Panthéon-Français, destitué de son emploi, fait passer, pour sa justification, plusieurs certificats à la Convention nationale.

Renvoi au comité de la guerre (5).

23

Les citoyens composant la commune de Coye exposent à la Convention nationale qu'ils ont le plus grand besoin de subsistances.

Renvoi à la commission de commerce et approvisionnement (6).

24

Le gymnase de bienfaisance offre à la Convention nationale l'invention de fortifications nouvelles qui paroissent indestructibles. A ces fortifications sont joints de nouveaux foudres de

(1) P.V., XXXVI, p. 217. Départ. de la Saône-et-Loire.

(2) *J. Sablier*, n° 1288.

(3) *P.V.*, XXXVI, 218.

(4) *P.V.*, XXXVI, 218.

(5) *P.V.*, XXXVI, 218.

(6) *P.V.*, XXXVI, 218. Départ. de l'Oise.

guerre dont il a été fait des expériences multipliées, et dont les commissaires nommés pour les juger ont été forcés de reconnoître la supériorité; le gymnase demande que les auteurs de cette découverte soient inscrits sur le tableau des inventions nouvelles.

Renvoi au comité de salut public (1).

25

Le citoyen Gallet fait hommage à la Convention nationale d'un drame lyrique, intitulé : *Le Réveil du Monde* (2).

où le système philosophique est mis en action
et où notre liberté est consacrée solennelle-
ment par l'auteur de la nature (3).

Mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (4).

26

Le citoyen Rose Chantoiseau, après avoir exposé qu'autorisé par un brevet d'invention, il a fait des dépenses considérables pour former l'établissement d'une banque républicaine, ou caisse d'union fraternelle de crédit commercial, libre, social, infaillible et inépuisable, demande à être maintenu dans la propriété de jouissance de son brevet, et qu'il lui soit accordé à titre d'indemnité un secours provisoire pour suivre ses opérations.

Renvoi aux comités des finances et des secours publics (5).

27

Sur la réclamation d'un membre [PEYS-SARD] concernant l'omission dans le procès-verbal de la séance du 20 germinal, de la mention honorable d'une action héroïque du citoyen Hardy fils, la Convention nationale rend le décret suivant :

« Le secrétaire, rédacteur du procès-verbal de la séance du 20 germinal, observe que la note d'une action héroïque du citoyen Hardy fils, présentée par un membre, ne lui ayant pas été remise, la mention honorable et le renvoi au comité d'instruction publique, décrétés par la Convention, n'ont pu être consignés dans le procès-verbal de ladite séance. Il demande d'être autorisé à réparer cette omission.

« Décrété » (6).

(1) P.V., XXXVI, 218.

(2) P.V., XXXVI, 219.

(3) *B⁴ⁿ*, 12 flor.; *J. Mont.*, n° 169, *Débats*, n° 590, p. 162.

(4) P.V., XXXVI, 219. *Le Réveil du Monde* est renvoyé à Villar le 5 prairial, puis à la Convention le 29 messidor. Cf. J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'Instruction Publique*, Tome IV, p. 469 et 821.

(5) *P.V.*, XXXVI, 219.

(6) P.V., XXXVI, 219. Minute de la main de Peys-sard (C 301, pl. 1068, p. 34). Décret n° 8981.